

**LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIER, FONCTION,
GRADE OU TITRE DANS LA PRESSE FRANÇAISE**

Mémoire de licence
Emma Jalkanen

Université de Jyväskylä
Institut des langues modernes et classiques
Philologie romane
24.4. 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIER, FONCTION, GRADE OU TITRE.....	4
1.1. Aperçu historique de la féminisation.....	4
1.1.1. Les métiers manuels.....	4
1.1.2. Les métiers valorisés et les titres de noblesse	5
1.2. La féminisation à partir des années 1980.....	6
1.2.1. Propositions politiques et positions officielles.....	6
1.2.2. Règles de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre	8
1.2.3. Difficultés à féminiser.....	9
2. ANALYSE DU CORPUS	11
2.1. Présentation du corpus	11
2.1.1. Présentation des quotidiens étudiés.....	11
2.1.2. Méthodes utilisés à la documentation	12
2.2. Classement et analyse des noms de métiers du corpus	13
2.3. Le respect des recommandations de la féminisation.....	15
CONCLUSION	18
Bibliographie	19

INTRODUCTION

En France, la langue connaît actuellement une intéressante évolution linguistique : la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Ce processus, aussi bien politique que sociolinguistique, n'est pas nouveau en français mais il a commencé au Canada déjà dans les années 1970. C'était un mouvement féministe qui a pris une initiative pour la féminisation ambitionnant une parité plus grande entre les hommes et les femmes dans le domaine professionnel.

Au cours de l'histoire, c'était plutôt l'homme qui pourvoyait à la subsistance de la famille en exerçant une profession. Les hommes détenaient le pouvoir et les plus hautes positions sociales : il n'y avait donc pas de grande contradiction dans la dénomination professionnelle. Mais aujourd'hui, les femmes ont gagné de plus en plus de terrain dans les fonctions qui appartenaient auparavant seulement aux hommes. Les problèmes d'égalité entre les sexes apparaissent si on est obligé de désigner par un nom masculin le poste d'une femme parce qu'il n'en existe pas d'équivalent féminin.

Notre objectif dans ce travail est de voir si la langue a suivi les changements culturels en étudiant un corpus de textes journalistiques. Nous voulons ainsi savoir si, dans le langage quotidien on emploie des formes féminines quand on parle d'une femme. Nous prendrons comme exemple le français de France métropolitaine du point de vue de la féminisation des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre. En 1998, le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin a demandé à la Commission générale de terminologie et de néologie de faire le point sur cet état, et en 1999, l'Institut national de la langue française (INaLF) a fourni un guide d'aide à la féminisation¹. Avec un corpus de quatre journaux (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Ouest-France*, *La Dépêche du midi*), nous examinerons quelle position la presse a adoptée car les médias ont aussi une grande influence sur les changements de la langue reflétant en même temps l'état de la mentalité des gens.

Dans une première partie, nous passerons en revue l'histoire de la féminisation du point de vue à la fois linguistique que sociologique. Ensuite, nous présenterons les mesures prises et les problèmes que pose la féminisation. Puis, nous analyserons notre corpus d'articles et pour finir, nous tenterons de faire un bilan sur la tendance actuelle en France.

1 Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : *Femme, j'écris ton nom...*

1. LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIER, FONCTION, GRADE OU TITRE

1.1. Aperçu historique de la féminisation

Le latin, la source principale du vocabulaire du français, avait ses manières de créer des noms d'agent masculins/féminins : il jouait sur l'alternance des suffixes (*-us/-a*, *-tor/-trix...*) :

dominus (maitre) *domina* (maitresse)

medicus (médecin) *medica* (celle qui soigne)

cantator (chanteur, musicien) *cantatrix* (celle qui chante)

C'est aussi de cette manière que l'ancien français² a produit des noms de métier féminins utilisés dans les textes littéraires ou juridiques. Au XII^e siècle, les suffixes masculins comme *-ier*, *-eor* (*-eur*), *-teur*, *-ien* ont eu les formes *-iere*, *-eresse*, *-trice*, *-ienne* (*cuisinier/cuisiniere*) et aux masculins non suffixés, on a ajouté soit *-e* (*marchand/marchande*) soit *-esse* (*moine/moinesse*).³

Il faut donc souligner que la plupart des métiers existent déjà aussi bien au masculin qu'au féminin : la problématique de la féminisation ne se situe pas seulement dans la formation des formes féminines manquantes mais plutôt dans l'histoire et dans les préjugés généraux. Déjà dans le Livre de la Taille de l'an 1296, on retrouve des métiers féminins en grand nombre⁴. Selon Becquer A. et al.⁵, pour des raisons non grammaticales, le féminin est souvent dépréciatif à la hiérarchie : *le couturier* était un créateur, *la couturière* celle qui aidait. Dans l'ancien français, certaines formes ayant une terminaison féminine, étaient parfaitement neutres mais aujourd'hui, elles sont vues comme péjoratives parce que les femmes, elles aussi, peuvent être des hauts fonctionnaires comme *l'ambassadeur*, *le président* ou *le ministre*. Les féminins correspondants conseillés par l'Institut national de la langue française sont *l'ambassadrice*, *la présidente* et *la ministre*⁶.

1.1.1. Les métiers manuels

Le débat autour de la féminisation ne concerne pas tous les niveaux de l'échelle sociale. Même si, de tous temps, la nomination des métiers exercés par les femmes a été réalisée en fonction de leur sexe⁷, c'est seulement dans les métiers valorisés d'où les femmes ont été exclues⁸ que se situe

² Robert, P. 2007 : L'ensemble des langues romanes parlées en France du IX^e au XIII^e siècle : 1095

³ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 10

⁴ *Ibid.*

⁵ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 7

⁶ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : *Liste indicative de substantifs féminins* : 58-118

⁷ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 11

⁸ Blandin C. 2004 : 145-147

l'origine de la polémique en cours. Comme le dit C. Blandin⁹, « dans l'histoire, [...] les femmes sont mises à l'écart de la sphère publique et pensées à l'écart de l'histoire ». C'est ainsi que le rôle politique des femmes a souvent été au centre des querelles, et que le mouvement féministe pour la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre a été mis au jour, dans ce domaine¹⁰. Les emplois manuels n'ont pas soulevé de questions de la même gravité que les métiers valorisés. Il s'agit désormais de traiter des attitudes divergentes envers les métiers qui furent valorisés ou non valorisés dans l'histoire.

Bien que le sexe soit visible dans les registres et comptes à partir du XIV^e siècle, examinés par Becquer A. et al.¹¹, il n'est pas toujours aisé de savoir s'il s'agit de l'épouse de celui qui exerce l'activité ou de celle qui exerce ces activités. Par exemple *une poissonnière* peut avoir le sens de femme d'*un poissonnier* ou bien réellement de *marchand de poissons*¹². Il semble que souvent, pour désigner les métiers touchant à la vie quotidienne, dans lesquels les femmes travaillaient aux côtés de leur mari, on adoptait la forme féminine. C'est ainsi que les adversaires de la féminisation affirment qu'elle serait en réalité contre l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Les défenseurs, par contre, en 1983, ont fait voter une loi en vertu de laquelle toute mention d'une préférence pour un sexe dans les offres d'emploi est interdite¹³.

1.1.2. Les métiers valorisés et les titres de noblesse

Par contre, l'aperçu historique des métiers valorisés nous apparaît plus compliqué que celui des métiers « à la main ». Même s'ils étaient également sexués dès l'origine (comme *phisicienne* en 1230 ou *doctoresse* en 1855), il y a des périodes où certaines formes féminines signifiaient seulement que la femme était l'épouse du travailleur (par exemple *cyrurgienne* disparue du XVII^e au XIX^e siècle comme métier)¹⁴. Quant au domaine de l'art, la plupart des métiers « nobles » reçoivent une connotation péjorative dès le XVII^e siècle (essentiellement ceux suffixés en *-esse*, par exemple *peinteresse* peint seulement de la porcelaine) et ces métiers féminins sont le plus souvent utilisés avec ironie¹⁵.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Rousseau J. 1998 : 3

¹¹ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 11

¹² *Ibid.*

¹³ Rousseau J. 1998 : 3

¹⁴ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 14

¹⁵ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 15-16

Les titres nobiliaires, eux aussi, étaient sexués et les femmes recevaient leur titre soit par naissance, soit par mariage (*archiduchesse, baronnesse, duchesse, emper[r]esse, princesse, reine* etc.). D'après Becquer A., Cerquiglini B. et al., les femmes avaient des responsabilités dans le domaine religieux (comme *abesse* ou *prieuresse*) et la loi leur donnait la possibilité d'administrer les biens de mineurs, d'être tutrices et de plaider (*gouverneresse* ou *administrresse*).¹⁶ Il faut remarquer que avec ces titres, le suffixe *-esse* n'a donc pas eu de nuance méprisante. Aujourd'hui, seuls les emplois consacrés sont retenus (par exemple *une doctoresse, une maitresse*) mais à coté de ceux-ci, les formes proposées ou déjà concurrents sont aussi admises (*une docteur(e), une maitre*).

1.2. La féminisation à partir des années 1980

Même si la dénomination des métiers et des titres n'a jamais été entièrement égale en français, les revendications de la parité linguistique ont beaucoup plus de force aujourd'hui qu'avant. En 1945, les Françaises ont eu le droit de vote et, en 1991, Édith Cresson a accédé au poste de première ministre y étant la seule femme. Dès les années 1920, des grammairiens et des linguistes ont encouragé la féminisation. Par exemple Albert Dauzat¹⁷, depuis 1955, considère que le français a besoin de féminins et que la langue française offre assez de ressources pour la mise en œuvre de la féminisation.

En 1981, avec l'arrivée au pouvoir de la gauche, l'absence de certaines formes féminines a été soulevée avec intensité comme obstacle social par des femmes au gouvernement¹⁸. Ce fut le début de la querelle linguistique et sociale qui a bouleversé la France et qui continue toujours parce que, selon Lionel Jospin¹⁹, « notre pays aime les querelles qui tournent autour de sa langue ». Plusieurs institutions ont fortement plaidé pour ou contre la féminisation menant à une situation aux nombreuses facettes. Il convient de traiter désormais des prises de position et recommandations faites dans les années 1980.

1.2.1. Propositions politiques et positions officielles

En 1984, une commission de terminologie, mise en place par Yvette Roudy, ministre des Droits des femmes, fut chargée « d'apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées

¹⁶ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 12-13

¹⁷ Dauzat A., *Le Guide du bon usage* 1955 ; cité par Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 17

¹⁸ Rousseau J. 1998 : 3

¹⁹ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : préface de Lionel Jospin

par les femmes ». ²⁰ Bien qu'elle ait achevé son travail en affirmant que la féminisation serait facile à réaliser et en dégageant un ensemble de règles, il résultera seulement, deux ans plus tard, une modeste circulaire qui n'a jamais abrogée mais guère appliquée. Dans cette circulaire à valeur réglementaire ²¹, le Premier ministre de l'époque, Laurent Fabius, proposait quelques règles générales et demandait de les utiliser dans tous les rapports émanant de l'Etat faisait partie :

si le *-t* appartient au verbe de base, *-teur* devient *-teuse*, dans les autres cas *-trice*;
un marquage du genre par l'article sauf en cas d'élision,
les masculins terminés par une voyelle autre que le *-e* muet ou par une consonne, on ajoute *-e*
-e muet, certains cas de l'équivocité (*une médecin*) ou *-eur* qui n'a pas de verbe de base reconnaissable (*une professeur*) : le féminin reste identique
Il est intéressant (voir la page 6) que le suffixe *-esse* était écarté pour cause de désuétude (dans ces conditions : *la maire, la maître*). ²²

Ce fut la première disposition politique qui n'avait pourtant aucune importance pratique. Il fallut attendre plus de dix ans avant que l'essai suivant fut fait. En 1998, le Premier ministre, Lionel Jospin a lancé une circulaire ²³ sur le même sujet mais le ton de celle-ci était nettement plus exigeant que celui de l'année 1986. Pour soutenir son objectif, Jospin a demandé à la Commission générale de terminologie et de néologie de faire le point sur cet état ²⁴ et, l'Institut national de la langue française se proposa d'établir un guide pour les usagers de la langue ²⁵.

Pourtant, la commission n'a proposé aucun changement réel de formulation même si elle a accepté que dans l'usage courant (correspondance, relation personnelle etc.), on puisse, par exemple, dire « Madame la Ministre ». Elle considérait que le masculin exprime la neutralité de la fonction. ²⁶ D'après la commission ²⁷, « il est probable qu'à trop vouloir marquer la différence des sexes par la féminisation, on risque d'être infidèle au principe républicain de l'indifférence des sexes dans l'exercice des fonctions ». La problématique qui suit cette solution, sera étudiée plus tard.

²⁰ Anon. 1998 : 16

²¹ Fabius Laurent 1986 : *Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*

²² Anon. 1998 : 16

²³ Jospin Lionel 1998 : *Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*

²⁴ Anon. 1998 : *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*

²⁵ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : *Femme, j'écris ton nom...*

²⁶ Anon. 1998 : 41-51

²⁷ Anon. 1998 : conclusion

Par contre, le guide d'aide à la féminisation présente une liste indicative de substantifs féminins²⁸. Selon les créateurs, les formes féminines manquantes se sont formées aisément : leur existence était latente car seules les conditions sociales en ont différé l'emploi.²⁹ Il n'y aurait donc pas de raison d'éviter l'évolution prévue de la langue dans ce domaine.

En 2002, l'Académie française a fait publier une déclaration mentionnant en termes vifs que « la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle ». Elle continue, de toute évidence indignée par la liste indicative de substantifs féminins, qu'aucun texte ne donne au gouvernement le pouvoir de modifier le vocabulaire et la grammaire du français. Selon l'Académie française, l'usage du masculin est égal car c'est un genre non marqué (par exemple *il y a trois infirmiers dans notre équipe*³⁰), mais que nul n'affronte le singulier parce que le sexe doit être visible lorsque la forme du mot le permet. Pourtant, elle ajoute que les métiers de la liste ont été « arbitrairement féminisés ».³¹ Mais est-ce que l'Académie française a vraiment raison de rejeter des termes utiles ?

1.2.2. Règles de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Au début du chapitre « Propositions politiques et positions officielles » (la page 7), nous avons brièvement traité les règles présentées dans la circulaire de l'an 1986. Le seul milieu qui a continué sur la même ligne, était donc l'Institut national de la langue française, en 1999, en complétant ces règles et en suivant de même les propositions de la Suisse, du Québec et de la Belgique publiées entre 1991 et 1994. D'après Becquer A., Cerquiglini B. et al.³², tout d'abord,

1. la féminisation implique l'utilisation d'un *déterminant féminin*. Cette opinion assez fondamentale est pareille à celle de treize ans avant mais par exemple l'Académie française ne la voit pas nécessaire (par exemple acceptant « *madame le ministre* »).
2. Ensuite, les noms se terminant au masculin par *une voyelle* sont divisés en sous-catégories :
 - le masculin se terminant par *-e* : la forme féminine *identique* à la forme masculine. Car le suffixe *-esse* est vu comme désuet, voire dévalorisant, on préfère ne plus y avoir recours. Seuls les emplois consacrés sont retenus (*une hôtesse, une maîtresse* d'école). Il est à noter qu'en 1986, on mentionne seulement l'aspect désuet mais rien sur la dévalorisation.

²⁸ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 58-118

²⁹ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 8

³⁰ L'exemple est de nous.

³¹ Dumézil G., Lévi-Strauss C. : *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*

³² Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 22-26

- les noms se terminant par *-é* ou *i* : l'adjonction d'un *-e* à la finale (*une attachée*) ne pose pas problème
- les noms se terminant par *-a*, *-o* ou *-u* : rare mais la forme épïcène est retenue (*une boutefeu, une tuba*)
- 3.** Noms se terminant au masculin par *une consonne*, sous catégorisés :
 - les noms se terminant par une finale autre que *-eur* : l'adjonction d'un *-e* avec les éventuelles modifications (*une chirurgienne, une sportive, une pompière*)
 - les noms se terminant par *-eur* : le féminin en *-euse* lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct, sinon le choix entre *l'emploi épïcène* et l'adjonction d'un *-e*
 - les noms se terminant par *-teur* : le féminin en *-trice* (mais *une auteur(e), une docteur(e), une pasteur(e)*) ou bien en *-teuse* lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un *-t-* dans sa terminaison (acheter : *acheteur/acheteuse*)
- 4.** Abréviations et sigles : l'utilisation d'un *déterminant féminin* (*une extra, une O.S.*)
- 5.** Les mots empruntés à une langue étrangère : le féminin *identique* au masculin ou bien la forme recommandée par les commissions ministérielles de terminologie (s'elle existe)
- 6.** Cas particuliers : si le nom désigne de manière explicite la personne masculin, remplacé par son équivalent féminin : (*un confrère/une consœur*)
- 7.** Dénominations composées et complexes : les substantifs féminisés selon les règles énoncées ci-dessus, les adjectifs et les participes s'accordent au féminin (*une ajusteuse-outilleuse, une première ministre*)

Voilà les règles en gros. L'essentiel est de noter que cette liste est sans faille et très systématique. Il semble que le fait principal des réalisateurs fut de montrer qu'il n'y a pas de difficulté technique à féminiser la plupart des métiers, fonctions, grades ou titres. Ils veulent également assurer les Français que l'emploi du masculin est souvent, sans raison réelle, conformé à des règles dont ils pourraient se débarrasser assez facilement.

1.2.3. Difficultés à féminiser

D'après Becquer et al., les métiers se féminisent aisément. Du point de vue technique, il n'y aurait donc pas de problème pour réaliser la féminisation et finir la querelle linguistique comme nous le montre la liste indicative de substantifs féminins. Cependant, la problématique est beaucoup plus complexe et les solutions plus éloignées. Voyons maintenant les aspects les plus remarquables.

Tout d'abord, il y a des problèmes linguistiques comme l'homonymie et le supposé emploi neutre quand on utilise le masculin générique. Les soucis concernant l'homonymie viennent du fait que bon nombre de noms de métiers féminisés désignent aussi des machines (*balayeuse, moissonneuse*). Même si ces métiers existaient souvent avant les machines (par exemple « celle qui fane le foin » *la*

faneuse en 1680 tandis que la machine était nommée de la même manière en 1855), personne ne s'est inquiété de cette ambigüité.³³ Mais ce ne sont pas seulement des machines qui produisent des blocages sémantiques. Au XVIe siècle, « une femme qui soigne » était appelée *la médecine*, aujourd'hui, l'adjonction d'un *-e* est facultative mais rarement utilisée à cause de la branche de scientifique qui porte le même nom³⁴. Pourtant, le français connaît des homonymies courantes aussi bien au masculin qu'au féminin : *le tailleur, le/la secrétaire, le/la gendarme* etc. Ainsi, le problème de l'homonymie n'est pas seulement linguistique mais se situe aussi au niveau comportemental.

Comme il y a deux genres en français, un nom est toujours soit masculin, soit féminin. Mais comme le souligne l'Académie française, « il est inutile, pour désigner un groupe de personnes composé d'hommes et de femmes, de répéter le même substantif ou le même pronom au féminin puis au masculin (*les électrices et les électeurs, toutes celles et tous ceux*) ». De même au singulier, la répétition de deux genres n'apporterait aucune information supplémentaire (recrutement d'*un/une technicien(ne) diplômé(e)*).³⁵ Les opinions de cette sorte maintiennent l'inégalité entre les femmes et les hommes parce que, sans vouloir répéter les deux noms de genre différent, on est obligé d'accentuer le masculin. Pour « féminiser » le masculin générique, le français aurait donc besoin de noms de métier neutres mais le système du genre grammatical ne paraît pas s'orienter vers ce but.

Ensuite, les autres problèmes se trouvent dans l'opinion générale de la population, c'est-à-dire dans des questions sociales et historiques. La dévalorisation des noms de métier, fonction, grade ou titre féminins est toujours un problème avec certaines professions de haut niveau. Pour certaines femmes, féminiser un nom de métier revient à le dévaloriser³⁶ : il perdrait ainsi de son prestige et de sa valeur d'autorité parce qu'auparavant, il avait le sens de l'épouse (*l'ambassadrice, la ministresse*). La terminaison *-esse* peut aussi avoir le sens péjoratif comme nous avons expliqué dans le chapitre sur les métiers valorisés et les titres de noblesse (page 5). Il n'est pas facile de changer les préjugés de la population s'ils sont anciens.

Une plus modeste mais pourtant essentielle source de résistance est l'euphonie de la langue mais elle est en grande partie attachée aux questions d'habitude. Par exemple les métiers comme *la*

³³ Becquer A., Cerquiglioni B. et al. 1999 : 30

³⁴ Becquer A., Cerquiglioni B. et al. 1999 : 24

³⁵ <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation.asp>

³⁶ Becquer A., Cerquiglioni B. et al. 1999 : 32

sapeuse-pomprière ou *la proviseuse* ne plaisent sûrement pas aux oreilles des tous les Français mais des néologismes existent toujours en toutes les langues et sont nécessaires pour survivre.

2. ANALYSE DU CORPUS

2.1. Présentation du corpus

Comme notre objectif dans ce travail est de voir si la langue a suivi les changements culturels vers une plus grande parité linguistique, nous avons étudié un corpus de journaux. Pour cela, nous avons choisi quatre journaux qui représentent le français de la France métropolitaine : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Ouest-France* et *La Dépêche du midi*. Ces quotidiens ont, à part une version traditionnelle en papier, un site sur Internet que nous avons utilisé pour rassembler notre corpus.

C'est notamment par l'usage quotidien que l'on peut savoir si un nouveau mot a trouvé sa place dans le vocabulaire français. L'utilisation des noms de métier, fonction, grade ou titre se référant aux femmes dans les textes administratifs et juridiques ne donne pas beaucoup de renseignements sur la situation réelle de la féminisation parce que ces textes sont toujours plus ou moins artificiels. Même si nous n'avons pas la possibilité de faire des enquêtes en France, les médias nous donnent un bon exemple parce qu'ils reflètent aussi bien les attitudes des citoyens que les tendances politiques.

2.1.1. Présentation des quotidiens étudiés

Le journal *Le Monde*, fondé en 1944 à Paris, est disponible dans plus de 120 pays. En France, il est diffusé à plus de 400 000 exemplaires et lu par près de 2 millions de lecteurs tous les jours.³⁷ Sa ligne éditoriale est plutôt de gauche modérée et il est considéré comme le journal le plus influent en France. *Le Monde* est le seul quotidien français qui est économiquement autonome.³⁸ *Le Figaro* est un journal qui fut édité dès 1826. Sa diffusion en France est de 340 000 exemplaires³⁹ et il est perçu comme un quotidien de droite conservateur.⁴⁰

Deux autres journaux que nous avons choisis, *Ouest-France* et *La Dépêche du Midi*, sont des quotidiens régionaux. En faisant ce choix, nous voulions enrichir le corpus d'un point de vue plus

³⁷ <http://www.lemonde.fr/>

³⁸ Haarla P. 1980 : 193

³⁹ <http://www.lefigaro.fr/>

⁴⁰ Haarla P. 1980 : 192

local. *Ouest-France*, fondé en 1944, est vendu dans les régions de l'ouest de la France et à Paris. Il a une diffusion de 950 000 exemplaires.⁴¹ *Ouest-France*, plutôt de gauche, est, en terme de diffusion, le premier quotidien en France et dans le monde⁴². *La Dépêche du Midi*, quant à elle, est diffusée dans la région Midi-Pyrénées et dans les départements de l'Aube et de Lot-et-Garonne⁴³. Elle est diffusée à plus de 200 000 exemplaires. Dès sa naissance en 1947, *La Dépêche du Midi* a établi un lien fort avec la gauche radicale socialiste.⁴⁴

Il sera intéressant de voir si on peut distinguer les différences dans la féminisation linguistiques entre ces quatre quotidiens. Notre opinion est qu'avant la querelle de féminisation, qui s'est intensifiée dans les années 1980, certains journaux conservateurs ont sérieusement résisté à l'évolution de l'égalité des genres. Il reste aussi à voir si les journaux régionaux ont une attitude isolée.

2.1.2. Méthodes utilisés à la documentation

Pour cette partie de l'étude, pendant une semaine, nous avons rassemblé des articles de quatre quotidiens mentionnés ci-dessus. Nous l'avons fait pendant la semaine 9 en 2008, autrement dit du lundi 25 février au dimanche 2 mars. Durant cette semaine, on a parlé des Oscars, des élections présidentielles de la Russie et d'Ingrid Betancourt, l'otage des Farc en Colombie. Nous avons lu deux articles par journal par jour et retenu d'abord tous les noms de métier, fonction, grade ou titre existant dans les articles. Chaque jour, nous avons étudié les journaux à peu près à la même heure, vers 18 heures, afin que la situation pour cueillir les articles ait été le plus similaire possible.

Nous n'avons pas « choisi » les articles mais pris les deux premiers dans l'ordre sur le site d'Internet. Cependant, si un journal a l'habitude de présenter ses articles en catégories (par exemple international, politique, économie, sports etc.), comme le font *Le Monde* et *Ouest-France* après la section « à la une », nous n'avons pas pris d'articles de la même catégorie pour diversifier notre corpus. La même règle a été appliquée si, dans l'ordre non catégorisé, il y apparaît des articles sur un même sujet l'un après l'autre. Dans un tel cas, nous avons omis le deuxième.

⁴¹ <http://www.ouest-france.fr/>

⁴² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ouest-France>

⁴³ <http://www.ladepeche.com/>

⁴⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/La_D%C3%A9p%C3%Aache_du_Midi

2.2. Classement et analyse des noms de métiers du corpus

Nous avons donc parcouru huit articles par jour pendant une semaine, ce qui fait 56 articles au total. Dans ceux-ci, on trouvait 260 noms de métier, fonction, grade ou titre parmi lesquels 59 faisaient référence à un métier en soi au lieu d'un individu exerçant une profession. Si dans un article, le même nom de profession était mentionné plusieurs fois se référant à la même personne chaque fois, ce nom de profession n'a été compté qu'une fois.

Parmi ces 59 noms de métier, seulement quatre se référaient à une femme d'après le genre d'un mot (le prix de *la* meilleure *actrice*) et le reste, 55 cas, à un homme ou bien il s'agissait de « la valeur collective et générique du masculin », c'est-à-dire un cas où on parlait soit généralement des métiers ou des travailleurs (« ...*les professeurs d'histoire* ne feraient pas leur travail. »⁴⁵), soit des postes ou des fonctions de certaines professions (*le poste de* premier ministre, *le mandat de* maire, *les fonctions d'*enseignant-chercheur). Mais il faut se rappeler que, sans doute, il y a aussi des femmes derrière ces métiers se référant « à un homme » parce que, comme nous l'examinerons plus tard, on peut parfois utiliser des masculins aussi pour des femmes. Dans le besoin d'un neutre, il est simple d'employer le masculin générique parce qu'il facilite considérablement la lecture d'un texte (*les électriciens et les électeurs, toutes celles et tous ceux*⁴⁶). Cet emploi reçoit de l'appui du fait qu'en français, on accorde le pluriel au masculin (par exemple *le soleil et la lune sont beaux*⁴⁷). Cependant, il ne faut pas oublier que cela n'a rien à voir avec le sexe. Il est bien sûr possible qu'une femme ne réponde pas spontanément à une annonce demandant par exemple *un soudeur* ou *un ingénieur*.

Ensuite, après cette répartition, il nous restait 201 noms de profession qui se référaient à une personne. Pour illustrer l'occurrence de différents noms de métier dans les articles, nous présenterons un tableau ci-dessous concernant tous les journaux. À gauche, il y a le nom de métier dans sa forme masculine avec son nombre d'apparitions dans les articles et à droite, l'équivalent féminin avec son occurrence selon la liste indicative de Becquer A. et al.⁴⁸. Les mots sont dans l'ordre de fréquence au masculin. Les noms de métier etc. qui n'apparaissent qu'au masculin, ont été listés plus tard.

⁴⁵ Le Monde, le 29 février : *Mémoire de la Shoah : le ministère a sondé les connaissances des lycéens*

⁴⁶ Voir la page 10

⁴⁷ L'exemple est de nous.

⁴⁸ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : *Liste indicative de substantifs féminins* : 58-118

FORME MASCULINE	Nombre d'occurrences dans les articles étudiés	FORME FEMININE	Nombre d'occurrences dans les articles étudiés
le président	41	la présidente	5
le ministre	25	la ministre	1
le chef	12	la chef	1
le directeur	7	la directrice	4
le secrétaire	6	la secrétaire	4
le maire	6	la maire/ maresse	3
le professeur	3	la professeur(e)	3 (dont une <i>la professeure</i>)
le sénateur	2	la sénatrice	2
l'enseignant	1	l'enseignante	3
l'infirmier	1	l'infirmière	2
le comédien	1	la comédienne	2
le médiateur	1	la médiatrice	1
l'inspecteur	1	l'inspectrice	1
le chancelier	1	la chancelière	1
l'acteur	0	l'actrice	2
le réceptionniste	0	la réceptionniste	1
le chargé (de)	0	chargée (de)	1
le psychologue	0	la psychologue	1
l'écologiste	0	l'écologiste	1

Tableau 1 : Données : Les noms de métier, fonction, grade ou titre se référant à un individu dans *Le Monde*, *Le Figaro*, *Ouest-France* et *La Dépêche du Midi*, semaine neuf 2008.

Les noms suivants apparaissaient seulement au masculin : *l'avocat* 9 fois, *le patron* 3, *le pompier* 2, *le procureur* 2, *le chauffeur* 2, *le commandant* 2, *le conducteur* 2, *le juge*, 2, *le docteur* 2, *le délégué*, *le colonel*, *l'officier*, *le capitaine*, *le porte-parole*, *l'historien*, *le cinéaste*, *le livreur*, *l'écrivain*, *le pape*, *l'archevêque*, *le militaire*, *l'expert*, *le médecin*, *le gendarme*, *l'éducateur*, *le photographe*, *le préfet de police*, *le fermier*, *l'agriculteur*, *le proviseur*, *le technicien*, *le fournisseur*, *le magistrat*, *le motard*, *le pédagogue*, *le metteur en scène*, *le réalisateur*.

Comme nous voyons dans le tableau, les noms de profession les plus fréquents dans les articles (*le/la président(e)*, *le/la ministre*, *le/la chef*) sont d'une position élevée. Parmi ceux-ci, les masculins constituent la grande majorité, ce qui veut dire que les hommes sont mieux représentés dans leurs missions que les femmes. Pourtant, il faut noter que le nombre des *directrices* (4 féminins/7 masculins) et des *maires* féminins (4 f/6 m) est assez élevé par rapport aux masculins. En ce qui concerne le nom épïcène *maire*, il est intéressant que *la mairresse*, la deuxième forme féminine que nous offre la liste indicative, ne soit utilisée aucune fois dans les articles. Selon

Becquer A. et al.⁴⁹, *le maire* a été féminisé avec l'aide de la suffixe *-esse* depuis longtemps, à l'époque où cette terminaison n'avait pas de sens péjoratif. Il semble donc qu'aujourd'hui, on préfère la forme neutre *la maire* pour exprimer ce métier au féminin. On pourrait présumer que cela concernerait aussi les autres noms se terminant en *-esse* comme *la maitresse*, *la hôtesse* ou *la poétesse* mais notre corpus ne le relève pas.

Nous pouvons voir une tendance légère dans le tableau : moins il y a des métiers au masculin, plus il y en a au féminin. Cela nous montre que les femmes sont plus représentées dans certains domaines tandis que les hommes ont d'autres secteurs qui leur sont plus propres. *Le/la professeur(e)*, *le sénateur/la sénatrice*, *le médiateur/la médiatrice*, *l'inspecteur/l'inspectrice* et *le chancelier/la chancelière* apparaîtront autant de fois dans le corpus.

Parmi les noms de profession examinés, il y avait un cas très intéressant : l'utilisation variée du mot *professeur*. Il apparaît trois fois au masculin et trois fois au féminin dont deux étaient à la forme épïcène *professeur* et une fois avec l'adjonction d'un *-e* à la finale. Selon la liste, ces deux formes sont possibles. Le fait notable se situe dans deux articles, un *du Monde* et un *du Figaro*, traitant la même nouvelle⁵⁰. *Le Monde* utilise le nom *la professeure*, le nom même plus féminin que *la professeur* tandis que *Le Figaro*, en parlant de la même personne, emploie le nom *le professeur*.

Le second cas spécial se trouve dans le mot *le docteur* présent deux fois dans les articles : une fois, il se réfère à une femme. Selon la liste indicative, la forme féminine de celui-ci est soit épïcène *la docteur*, soit avec *-e* final *la docteure* ou bien *la doctoresse*, la forme parfois ressentie comme désuète mais pourtant toujours en usage. Le choix pour *le docteur* est ainsi le plus éloigné des règles données pour la féminisation et il est intéressant à noter que le journal dans lequel ce choix est fait est de nouveau *Le Figaro*.

2.3. Le respect des recommandations de la féminisation

En guise de synthèse, il convient désormais de résumer comment la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre est visible dans le français écrit courant utilisé par les journaux ici étudiés. Après 1999, lorsque la liste indicative a été fournie il n'y a donc pas eu d'ambiguïté

⁴⁹ Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 22

⁵⁰ *Le Monde*, le 27 février : *Le lycéen qui avait poignardé sa professeure risque la perpétuité*
Le Figaro, le 27 février : *Un élève jugé pour avoir poignardé son professeur*

théorique dans la dénomination des femmes dans le domaine professionnel mais comme nous avons vu, il reste toujours des obstacles dans la pratique.

Il apparaît qu'il y a toujours plus d'hommes que de femmes dans les postes supérieurs ce qui fait que le besoin pour fixer les formes féminines dans certains domaines professionnels est assez faible. Mais plus il y aura des femmes dans ces fonctions, plus forte deviendra la pression pour la féminisation. Selon notre corpus, nous pouvons raisonnablement en conclure que les journaux respectent bien les recommandations données parce qu'on n'y trouve que deux exceptions (*professeur, docteur*). En ce qui concerne le respect général des recommandations de la féminisation, les métiers trouvés suivent bien le sexe de la personne en question. Le problème de notre corpus tient à sa petite taille qui ne révèle pas assez de cas divergents pour que nous puissions en voir des tendances claires.

La problématique concernant le sens péjoratif des formes féminines avec la terminaison *-esse* s'est formée au cours des siècles. Puisqu'elle se situe dans les préjugés généraux depuis longtemps, il peut être difficile de s'en débarrasser. Le deuxième obstacle plutôt historique et social que linguistique est le fait que le féminin est souvent dépréciatif à la hiérarchie. *Un directeur*, par exemple, est souvent considéré comme un chef de haute position mais la première impression pour *une directrice* est, au contraire, par exemple *celle qui dirige une école*. Mais pourtant, c'est de moins en moins le cas. Parmi les directrices du corpus, il y avait une directrice *de la rédaction du mensuel*, une directrice *de la résidence pour personnes âgées* et deux directrices *de l'école*. Au marché du travail, personne ne veut être considéré en position inférieure à la réalité parce qu'il s'agit de l'autorité et aussi du respect.

Sur la base de notre corpus, nous n'avons pas pu distinguer s'il y a des différences dans le respect des règles de la féminisation entre les quatre quotidiens étudiés. La petite taille du corpus empêche aussi de voir si les journaux régionaux ont une attitude isolée de celle des journaux nationaux. Le résultat n'est donc pas très significatif. Cela peut être une conclusion négative, c'est-à-dire que la féminisation n'est pas encore bien présente dans le langage de la presse mais pourtant, les féminins ont été bien utilisés en ce qui concerne les femmes exerçant une profession. Elles ne sont que 39 contre 162 hommes. Aussi la prédominance du masculin générique (59 cas) fait évidemment « disparaître » des femmes. Cela peut être un facteur qui freine la féminisation linguistiquement.

Bien qu'en France il reste toujours de fortes opinions pour le conservatisme linguistique, il est évident que les femmes sont de plus en plus présentes dans tous les domaines de la société. Aussi bien les milieux officiels que les femmes elles-mêmes sont donc obligés de décider quelle serait la meilleure pratique dans le futur. Parfois, en effet, les femmes ne sont pas prêtes à porter la nouvelle désignation. Par exemple, en février, la nouvelle ambassadrice de France en Finlande, Françoise Bourolleau, a été nommée à son poste. Comme la première femme dans cette fonction en Finlande, elle veut être officiellement appelée « Madame l(e) Ambassadeur ». ⁵¹ Il est amusant de constater que, déjà en 1955, Albert Dauzat souligne que « la femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là-même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes » ⁵².

À propos des langues à genres comme est le français, il faut aussi réfléchir à la nature du système de genre grammatical. D'un côté, la féminisation complète des noms de métiers, fonction, grade ou titre serait un chemin pour que le français se transforme en langue non sexiste s'il était possible. Mais, même si des noms féminins sont élaborés et utilisés pour la plupart des métiers etc., les aspects inégalitaires de la langue ne disparaîtront pas. Il existerait toujours le masculin « générique », utilisé pour désigner la fonction seule aussi bien que le masculin pluriel qui désigne un groupe d'homme(s) et de femme(s). Finalement, il est donc impossible de faire perdre toutes les traces de l'inégalité en français ce qui interroge sur les limites de la féminisation.

⁵¹ <http://www.france.fi/spip.php?rubrique51>

⁵² Dauzat A., *Le Guide du bon usage* 1955 ; cité par Becquer A., Cerquiglini B. et al. 1999 : 33

CONCLUSION

Notre objectif dans ce travail était de voir si la langue a suivi les changements culturels. Nous avons fait cela par l'étude de l'évolution de la féminisation linguistique du français pour en arriver à la tendance actuelle. Il semble que la base théorique, autrement dit les règles pour féminiser ont été relativement faciles à créer mais la féminisation pose toujours certaines difficultés à cause de l'histoire et des blocages sémantiques que l'on voit en français. De ces obstacles, il peut être notamment difficile de se débarrasser. Ils peuvent peut-être disparaître avec le temps dans l'usage quotidien mais il semble que l'Académie française restera contre cette évolution.

Les mouvements féministes ont initié le débat pour la féminisation au Canada, en Belgique et en Suisse avant d'arriver discrètement en France. Il serait très intéressant d'étudier la situation actuelle dans ces pays francophones pour pouvoir comparer l'évolution et l'adoption avec la France. Pour continuer et compléter le travail accompli, il serait également intéressant de faire une recherche en France parmi les Français pour mieux voir quels sont les noms de métier, fonction, grade ou titre féminins qui ont trouvé leur place dans le langage courant.

Bibliographie

- Anon. 1998. *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Commission générale de terminologie et de néologie. URL : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/coeter/feminisation/sommaire.html> (consulté le 25 avril 2008)
- BECQUER, A., CERQUIGLINI, B., CHOLEWKA, N. 1999. *Femme, j'écris ton nom : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions*. Institut national de la langue française. La documentation française. Disponible sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/ressources/feminisation.pdf> (consulté le 25 avril 2008)
- BLANDIN, C., 2005. « Collectif, *7e Rendez-vous de l'Histoire, Blois, 14-17 octobre 2004 : « Les femmes dans l'Histoire »* », *Mots. Les langages du politique*, Usages politiques du genre. Disponible sur Internet : <http://mots.revues.org/index463.html>. (Consulté le 24 avril 2008).
- DUMÉZIL, G. & LÉVI-STRAUSS, C. 2002. *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*. Académie française. URL : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation.asp> (Consulté le 24 avril 2008)
- FABIUS, L. 1986. *Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. URL : <http://www.dsi.cnrs.fr/RMLR/textesintegaux/volume4/431-cirdu11-03-1986.htm> (Consulté le 25 avril 2008).
- HAARLA, P. 1980. *Ranska 80*. Helsinki. Suomalaisen Kirjallisuuden Kirjapaino Oy.
- JOSPIN, L. 1998. *Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. URL : <http://www.admi.net/jo/19980308/PRMX9802741C.html> (Consulté le 24 avril 2008)
- REY, A. (sous la direction de), 2007. *Le nouveau Petit Robert – Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris, Dictionnaires Le Robert.
- ROUSSEAU, J. 1998. *Madame la Ministre : La féminisation des noms en 10 questions*. Centre international d'études pédagogiques de Sèvres. Ministère français de l'Éducation nationale. URL : <http://www.ciep.fr/chroniq/femi/femi.htm> (Consulté le 24 avril 2008).

Sites Internet

- Académie française <http://www.academie-francaise.fr/role/index.html>
- Ambassade de France en Finlande <http://www.france.fi/spip.php?article485>
- La Dépêche du midi <http://www.ladepeche.com/>
- Le Figaro <http://www.lefigaro.fr/>
- Le Monde <http://www.lemonde.fr/>
- Ouest-France <http://www.ouest-france.fr/>